

ON S'ABONNE. A Cahors, Bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS DE SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES. 25 centimes la ligne... RECLAMES... L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Table with 4 main sections: CALENDRIER DU LOT, DÉPART DES CORRESPONDANCES, SERVICE DES POSTES, ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Includes dates, routes, and arrival times.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 27 Octobre 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Oct 25, 26, 27.

BULLETIN

Le bruit qui avait couru d'un voyage de l'Empereur en Algérie, a perdu de sa consistance. M. Frémy, directeur du Crédit foncier, a été appelé, avant son départ à Saint-Cloud, pour conférer de la question algérienne.

Une correspondance de Rome prétend que l'armée française d'occupation vend beaucoup de matériel de guerre au gouvernement pontifical, notamment des projectiles d'artillerie. On en a vendu récemment pour 80,000 francs.

M. de Hubner est reparti de Paris. On en conclut que l'ambassadeur d'Autriche n'a pas réussi dans sa mission relative aux affaires de Rome. Au reste, le cabinet de Vienne, en présence de la tâche qu'il a chez lui, pour la réorganisation de l'empire, ne peut guère s'associer au projet de l'Espagne en vue d'une union des puissances catholiques pour la protection du Pape.

A Berlin, les travaux préparatoires pour la réunion du Parlement sont en bonne voie, la délimitation des circonscriptions électorales est presque achevée. On calcule cependant que le Parlement pourra être convoqué avant le mois de février prochain. Les Chambres seront ensuite saisies de l'examen des lois qui devront régir définitivement les provinces annexées.

Parmi les changements diplomatiques annoncés en Russie, le plus important, dit-on, est le rappel du général Kaufmann, successeur de Murawieff à Vilna, lequel est remplacé par le général comte Baranon, actuellement gouverneur général des provinces baltiques et connu pour

ses tendances modérées. Ce choix paraît indiquer de la part du cabinet de St-Petersbourg une disposition à entrer franchement dans la voie de tolérance politique que conseillent les événements. En Russie comme partout, le premier wagon de chemin de fer portera l'idée démocratique. C'est le moment pour le czar de choisir sa route.

Si l'on en juge par les correspondances allemandes, le cabinet de Saint-Petersbourg continue à se préoccuper vivement de la question polonaise. Il arrive constamment à Varsovie des trains chargés de troupes qui, après un court séjour dans cette ville sont dirigés vers la frontière de Galicie.

Dimanche prochain est le jour fixé pour l'entrée de Victor-Emmanuel à Venise. La semaine entière sera une période de grande joie pour toute l'Italie. On peut en juger par l'enthousiasme qui a salué le défilé des troupes à Venise, les cris le plus fréquemment entendus étaient ceux-ci: « Au roi! à l'armée! à Garibaldi! et surtout à l'Italie Une! » Ce que les amis de l'Italie souhaitent maintenant, c'est qu'elle ne s'endorme pas sur son triomphe et se mette résolument à la grande œuvre d'organisation qu'elle a à remplir.

Non content de ses embarras intérieurs, le cabinet de Madrid continue sa marche réactionnaire. On a peine à comprendre la mesure par laquelle il vient de dissoudre les conseils municipaux et les députations provinciales. Narvaçz a le pied sur un volcan; un faux mouvement de plus, il y tombe, heureux s'il n'y entraîne pas avec lui les plus grands intérêts de son pays.

Une dépêche de Bucharest annonce que la Turquie a consenti à modifier le traité relatif à la constitution des provinces danubiennes. Le texte définitif porte: « La Roumanie fait partie de l'empire ottoman dans les limites fixées par le traité de Paris de 1856. »

Voici une dépêche de Constantinople qui contredit implicitement les informations d'origine turque d'après lesquelles l'insurrection croïste serait définitivement comprimée: « La flotte

turque est sortie de la mer de Marmara ayant des troupes de débarquement à bord et avec des ordres cachetés. On dit que de nouveaux renforts de troupes seront envoyés en Thessalie. » Pour le Bulletin politique: A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Florence, 25 octobre. Les Journaux annoncent que le roi Victor-Emmanuel recevra, le 4 novembre prochain, à Turin, la députation Vénitienne chargée de lui présenter le résultat du plébiscite. Sa Majesté quittera Turin, le 5 au soir, et arrivera à Venise le 7. Elle sera accompagnée des présidents des deux Chambres, des ministres et de Sa Maison militaire. — Le résultat du vote sur le plébiscite par les Vénètes qui résident à Florence a été le suivant: 409 oui!, un seul non!

Bruxelles, 24 octobre, 10 h. du soir. L'Indépendance belge annonce que la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par les éditeurs Vésinier et Rozez, condamnés, par la Cour d'assises du Brabant, à l'emprisonnement et à l'amende du chef d'offenses contre l'empereur des Français, résultant de la publication de deux brochures.

Berlin, 24 octobre, soir. Le Traité de paix conclu avec la Saxe contient 23 paragraphes qui stipulent l'entrée de la Saxe dans la confédération du Nord et le paiement à la Prusse d'une contribution de guerre de 40 millions d'Ecus. Un protocole, annexé au traité, règle les affaires militaires, pour la durée de l'état provisoire. Un autre protocole concerne le règlement provisoire de la représentation diplomatique à l'étranger.

Prague, 24 octobre. L'Empereur est arrivé ici, ce soir; il a été reçu, partout, avec enthousiasme. Sa Majesté a répondu, en langue tchèque, au discours que lui avait adressé le Bourgmestre dans la même langue.

Saint-Petersbourg, 24 octobre. Le Journal de St-Petersbourg dit que le rappel du général Kaufmann n'a pas pour signification une modification du système politique suivi jusqu'ici dans le gouvernement des provinces de l'Ouest et en Pologne. — Les premières doivent redevenir des gouvernements dans lesquels prédomine l'élément russe. Pour ce qui regarde la Pologne, on poursuivra sérieusement le programme de l'Empereur, qui est la délivrance de la Société des éléments anarchiques et révolutionnaires.

Dresde, 25 octobre. Une feuille supplémentaire du Journal de Dresde publie le traité de paix, dont voici les stipulations les plus importantes: La Saxe entre dans l'Union des Etats du Nord; l'armée sera réorganisée aussitôt que les dispositions pour la réorganisation militaire de l'Union du

Nord seront fixées. Les places de Dresde et de Koenigstein auront des garnisons mixtes; la Prusse fournira les garnisons nécessaires jusqu'à l'époque de la réorganisation des troupes saxonnes; celles-ci retourneront dans leur pays et seront placées sous les ordres du général prussien Commandant en Chef en Saxe. L'indemnité de guerre est de 40 millions de thalers somme dont sera déduit un million pour prix de la cession du Chemin de fer de Labau à Gortitz. Le gouvernement militaire et le commissariat civil prussiens cesseront en Saxe. Le traité du Zollverein sera maintenu avec droit de le dénoncer six mois d'avance. La Prusse aura le droit exclusif du service télégraphique en Saxe. Les personnes en Saxe compromises pendant la dernière guerre, ne seront pas poursuivies. La Saxe réglera la représentation diplomatique en conformité avec les principes qui seront valables pour l'Union du Nord en général.

Dresde, 25 octobre. Le roi et la reine de Saxe arriveront demain à Pillnitz. Un premier convoi d'hommes de la réserve de l'armée Saxonne qui sont envoyés en congé rentreront samedi et dimanche dans leurs foyers.

Constantinople, 24 octobre. Tous les agents français en Orient ont reçu des instructions précises pour s'opposer énergiquement à tous les efforts révolutionnaires, attendu que la situation actuelle l'exigeait. — Des agents consulaires russes parcourent actuellement la Bosnie et la Roumélie. Le prince de Roumanie, arrivé ici, aujourd'hui, est descendu au magnifique palais du Sultan sur le bord des « Eaux douces ». Il a été reçu, immédiatement, par le Sultan qui lui a remis de ses mains le document de sa reconnaissance. Le Sultan a l'intention de charger Omer-Pacha du commandement en chef de l'armée de l'île de Candie. Les nouvelles de cette île sont défavorables; on y fait une guerre acharnée de guérillas. — D'3 nombreux naufrages ont eu lieu dans la Mer-Noire.

REMISE DE LA VENÉTIE.

La Gazette de Venise nous apporte le texte du discours dans lequel M. le général Lebeuf a exposé à la commission vénitienne les sentiments qui animaient l'Empereur des Français, lorsque Sa Majesté accepta la cession de la Vénétie que lui offrait le souverain de l'Autriche. Ce discours, qui a produit une vive sensation en Italie, est un nouveau témoignage de la sage et généreuse politique qui a déjà tout fait pour la reconstruction de l'unité et de l'indépendance italiennes. On se rappelle quels mobiles on rattachait à l'acte sauveur qui restituait, sans combats, au royaume de l'Italie l'une des plus belles provin-

Mme de Hautchène. Il lui demanda la permission de lui faire une visite, et Anna l'accorda très-gracieusement.

« Dieu! qu'elle fatigue m'a occasionnée l'ennui! dit Berthe, lorsqu'elle put enfin s'installer dans un coin de la voiture.

« Et à moi! la danse, dit gaiement Anna, en prenant possession de l'autre coin, où elle s'endormit. Le surlendemain dans l'après-midi, Achille fit seller son cheval et se mit gaiement en route. Il se réjouissait de revoir Berthe plus qu'il en avait lui-même conscience. Il trouva les deux sœurs ensemble, leur broderie à la main, dans un grand et magnifique salon, dont le meuble, le tapis et les rideaux de damas rouge foncé rehaussaient les charmes d'Anna. Elle avait encore les allures d'une toute jeune personne, et quand elle jouait avec les enfants, ses beaux-fils, elle paraissait s'amuser comme si elle eût été leur sœur et à peu près de leur âge.

Achille avait une peine infinie à s'occuper d'elle en présence de Berthe, quoique la marquise ne négligeât rien pour mettre sa sœur en relief, pour lui rappeler à elle-même comme aux autres qu'elle était la maîtresse de la maison. Lors même qu'il avait entamé la conversation avec Anna, Achille finissait toujours par s'adresser à Berthe, et impossible de causer avec toutes les deux à la fois, l'une ne s'intéressant qu'à des futilités, l'autre qu'à des choses sérieuses. Anna trahissait une mobilité inquiète, un désir ardent des plaisirs, des joissances et des émotions du monde; Berthe, au contraire, une indifférence qui frisait le mépris. Au reste, chez sa sœur, elle déplorait cette froideur qu'elle portait dans le monde com-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 27 octobre 1866.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

Mme LA Comtesse HAHN-HAHN

TOME PREMIER

III. — Suite

Elle fut interrompue par un domestique qui lui présenta une lettre en disant que le porteur attendait la réponse. A la lecture de cette lettre, le charmant visage d'Anna prit une expression de bonheur qui fit penser à Berthe que le baron de Hautchène annonçait son prochain retour ou quelque événement heureux.

« Ravissant! dit Anna; j'accepte l'invitation et je t'y comprends, Berthe. Un bal, c'est une rareté pour moi. » Et elle gagna son secrétaire en dansant.

Pendant que sa sœur écrivait, Berthe revint peu à peu de sa surprise. Anna avait oublié comme par enchantement tous ses chagrins, son dégoût de la vie,

La reproduction est interdite.

son mari, tous les enfants possibles, ou plutôt elle n'en ressentait plus le besoin, car elle avait de l'occupation, et ses pensées un aliment flatteur.

Le bal donné par le préfet du Rhône avait lieu dans quatre jours. Dans l'interval, Berthe, n'entendant plus de la bouche d'Anna une seule de ces plaintes tant prodiguées dans leur premier entretien, fut intérieurement prise de pitié pour une pareille inconstance, et regretta presque d'avoir entrepris en vain un voyage si fatigant.

Au bal de la préfecture, un jeune diplomate Achille Ducrozet, également distingué par l'élégance de ses manières, la supériorité de son intelligence et de son esprit, l'étendue et la variété de ses connaissances, fut surpris du contraste que présentaient les deux sœurs. Anna le frappa parce qu'elle était belle, Berthe parce qu'elle ne l'était point et que cependant il la trouvait de beaucoup la plus attrayante. Anna s'amusait à raver, car elle aimait la danse. Berthe, au contraire, ne dansait ni ne jouait; aussi la maîtresse de la maison ne savait-elle que faire pour amuser cette jeune dame, étrangère dans la société et qui paraissait s'ennuyer mortellement. Ses yeux tombèrent sur Achille, qui ne dansait pas non plus, étant en deuil de son père, et qui était trop élégant pour se laisser reléguer à une table de whist; elle demanda à Berthe la permission de le lui présenter.

La jeune marquise avait l'air à la fois si altier, si grave et si sombre, que Ducrozet faillit perdre son assurance accoutumée quand il se trouva devant elle. Trop fière pour être impolie, pourtant incapable de dissimuler son ennui, elle le salua gracieusement, mais sans proférer une parole.

ces de la Péninsule. Notre intervention n'était qu'une œuvre de vanité, destinée à abaisser le pays qu'on prétendait protéger, et ce n'était pas la reconnaissance, mais la réprobation qu'elle devait provoquer dans le cœur des vrais patriotes. C'était ainsi qu'on répondait au bienfait par la plus odieuse calomnie.

Le temps a permis la réflexion, la vérité a fait son chemin, et voilà qu'aujourd'hui le commissaire de l'Empereur fait justice du mensonge, aux applaudissements des Vénitiens et de toute l'Italie. Ainsi que l'avait déclaré avec tant de noblesse la lettre impériale du 11 août adressée au roi Victor-Emmanuel, l'acceptation de l'offre de la Vénétie n'a eu qu'un but : préserver cette province de toute dévastation et prévenir, au profit de l'Italie entière, une effusion de sang inutile. Ces résultats acquis, les populations délivrées rentraient aussitôt dans l'exercice de leur souveraineté, pour disposer d'elles-mêmes. « Messieurs a dit le général Lebœuf aux commissaires vénitiens, l'Empereur connaît depuis longtemps les aspirations de votre pays. Sa Majesté sait qu'il désire être réuni aux Etats du roi Victor-Emmanuel, avec qui elle a combattu naguère pour l'affranchissement de l'Italie. Mais, par respect pour le droit des nationalités et pour la dignité des peuples, l'Empereur a voulu laisser aux Vénitiens le soin de manifester leur vœu. Ils sont dignes de comprendre cet hommage rendu à la souveraineté populaire, sur laquelle reposent les gouvernements de la France et de l'Italie. »

M. le comte Michiel, s'exprimant au nom des membres de la commission, s'est empressé de répondre : « Nous et avec nous tous les Vénitiens, nous vénérons l'œuvre de la Providence et nous remercions le magnanime allié de notre bien aimé roi qui, pendant que l'on versait un sang généreux sur les champs de bataille, par sa médiation, a accéléré le moment de notre indépendance et la réunion au royaume d'Italie. »

Ce cri de cœur poussé par le représentant d'un peuple qui vient de voir tomber ses fers, venge et au-delà notre gouvernement des insinuations jalouses que nous avons signalées et que la France n'avait pas entendues sans amertume.

Pour extrait A. Layton.

Revue des Journaux

Le débat judiciaire auquel vient de donner lieu un duel qui naguère a eu un grand retentissement, et la condamnation prononcée, suggèrent au journal LA FRANCE des considérations tendant à établir qu'il y a sur le point d'honneur « entre les mœurs publiques et la législation, un antagonisme que la répression des tribunaux ne peut atténuer et qu'elle peut au contraire aggraver. » C'est par d'autres moyens qu'il faut aviser.

« La loi qui frappe la diffamation et l'injure d'une pénalité dérisoire, poursuit M. Roualle, ne laisse à l'honnête homme calomnié ou blessé dans ses plus chères affections, autre chose à faire que de venger son insulte au prix de son sang et à la pointe de son épée. Il faut améliorer cette législation impuissante. »

Il faut compter aussi sur le progrès des mœurs publiques qui, depuis longtemps déjà, a enlevé au duel son ancien prestige et ne le tolère plus désormais que comme une nécessité extrême.

« Peut-être faudrait-il aussi se demander si, comme en Prusse, l'institution d'un tribunal d'honneur ne serait pas un remède efficace? »

Le SIECLE estime qu'il importe de ne pas différer l'amélioration de l'armement de nos troupes, amélioration qui, d'après lui, ne se réalise pas assez rapidement :

« Sans doute le courage du soldat français, ajoute cette feuille, sous la signature de M. André Pasquet, est indépendant de l'arme qu'il a entre les mains. Il sait toujours tirer pour la gloire ou le salut du pays, le meilleur parti de celle qu'il a. »

Cependant il est de notre devoir de demander

me une arme défensive, et elle n'était plus que calme et grave, comme une personne qui s'est résignée à un profond chagrin.

Achille s'étonnait de voir ces deux jeunes femmes ravissantes laissées seules par leurs maris. Dans le cours de la conversation, Anna dit qu'elle attendait le sien à Noël ; mais Berthe ne souffla mot du marquis. Mme de Hautchêne accablait Achille de questions sur ses voyages, sur les événements de sa vie ; elle voulait tout apprendre et elle semblait si surprise, si ravie de ses récits qu'il lui demanda enfin dans quel désert enchanté elle avait vécu.

« D'abord à Riom, chez ma mère, où l'on me faisait étudier du matin au soir, et ensuite ici, sauf un seul voyage à Paris. »

« Nous n'avons quitté la chambre d'études qu'au moment de notre mariage, ajouta Berthe. »

« Si j'avais une fille, reprit vivement Anna, je ne la marierais pas avant l'âge de vingt-cinq ans, pour lui laisser le temps de danser à cœur joie et de s'amuser avec la jeunesse ; car, une fois mariée, adieu la gaieté ! »

« Il me semble que tu ne lui as pas dit si complètement adieu, reprit Berthe en souriant. »

« Assurément non ; seulement je n'ai pas l'occasion de la manifester. Toi, par exemple... »

« Oh moi ! interrompit Berthe, comme s'il était impossible qu'il fût question d'elle. Puis elle se pencha sur son ouvrage et parla d'autre chose. »

Vers le soir, Achille prit congé de ces dames et regagna Lyon tout pensif. Il avait toujours Anna devant les yeux, et Berthe occupait constamment sa pensée.

que l'on donne le plus promptement possible à ces soldats, toujours si bien disposés aux sacrifices, l'armement qui a été fixé. »

« Ou nous nous trompons, ou les observations du SIECLE sont, ici, superflues. En ces sortes de questions, le gouvernement impérial devance les exigences de l'opinion publique au lieu de se laisser devancer par elles. Le passé nous répond, à ce sujet, du présent et aussi de l'avenir. »

Le MONDE ne serait pas fâché d'avoir d'amples détails sur les résultats des votes qui s'accomplissent en Italie.

Il nous serait agréable, dit M. Armand Ravelet, de voir, en face du nombre des votants, le nombre des électeurs inscrits, afin de juger du chiffre des abstentions.

« Le petit nombre de non n'a rien, du reste, qui nous surprenne. Les Vénitiens avaient le choix entre l'annexion et l'inconnu, il est tout simple qu'ils aient demandé l'annexion. L'inconnu, c'était la Révolution, peut-être la guerre civile, l'absence de tout gouvernement. Si l'on demandait au plus libre, penseur de nos adversaires, un jour de vendredi, lequel il aime mieux, de faire un dîner maigre ou de ne pas dîner, il choisirait très certainement le dîner maigre ; les Italiens ont fait absolument la même chose. »

On lit dans le Bulletin du JOURNAL DES DEBATS :

« Le gouvernement espagnol avait annoncé qu'il allait incessamment prendre de nouvelles mesures pour replacer la société sur des véritables bases ; la loi qui dissout les députations provinciales d'Espagne et celle relative au renouvellement intégral des Conseils municipaux font probablement partie de ces mesures, et nous voyons, du reste, que s'il a sérieusement entrepris de sauver la société, il ne faiblit pas dans cette tâche. Le cabinet Narvaez rétablit la tranquillité publique et consolide l'ordre en Espagne à peu près à la façon des Russés dans le royaume de Pologne. »

LA GAZETTE DE FRANCE s'exprime ainsi, sous la signature de M. Escande, au sujet du traité de paix saxo-prussien :

« Le gouvernement prussien a permis au roi Jean de rentrer à Dresde, mais il lui a fait une situation impossible. Roi sans autorité, n'ayant plus qu'un pouvoir nominal et pas d'armée, il perdra en peu de temps tout son prestige, et lorsque les élections pour le futur parlement auront lieu en Saxe, comme elles se feront sous cette impression et sous la surveillance des bayonnettes prussiennes, on espère, à Berlin, que les députés saxons demanderont eux-mêmes l'annexion, et l'on peut compter que le gouvernement prussien se fera un devoir de déférer à leur désir. »

Pour extrait : A. Layton.

Extérieur.

MEXIQUE.

MAXIMILIEN ET LE TRONE DU MEXIQUE.

L'énergie et la fermeté avec lesquelles l'Empereur du Mexique soutient son trône, prouvent du moins, qu'il est digne de gouverner. Les dissensions et les querelles de ses ennemis font voir qu'ils en sont indignes. Dans une position qui présente des difficultés extrêmes et sans exemple, Maximilien ne recule pas et il nous paraît que les nouvelles annonçant sa prochaine abdication ont été non-seulement prématurées, mais encore mises en circulation dans un but politique. Un vif et profond intérêt a été excité en Europe par la visite de l'Impératrice Charlotte, en faveur de laquelle se manifesteront les sympathies de tous les cœurs généreux. Mais une importance plus grande encore s'attache à l'attitude actuelle de Maximilien en face des factions hostiles, et pour le moment on ne se préoccupe point de l'attitude négative des Etats-Unis. Il est hors de doute que l'Empereur occupe le rang le plus élevé du centre de la politique mexicaine. Juarez, Ortega et Santa-Anna, dont les noms fatiguent et rebutent des millions d'âmes, poursuivent une guerre sans résultat, et s'efforcent de poser dans des proportions exorbitantes les fondements d'un système financier révolutionnaire ; mais, ni dans la guerre ni dans les finances, aucun d'eux ne semble point avoir de succès. Et l'Empereur qui voit assaillir de tous côtés sa couronne par d'irréconciliables ennemis tient cependant le langage d'un monarque plein de confiance dans son droit et dans sa destinée. Il est difficile de croire que Maximilien ait parlé au hasard quand il a fait cette déclaration : « Je suis encore ferme dans la position à laquelle, malgré toutes les difficultés,

Le lendemain matin, il fut saisi d'effroi en reconnaissant Berthe dans une voiture de voyage qui passait rapidement à côté de lui. Où allait-elle ? Auprès de qui ?

« Avez-vous vu ? lui demanda un ami qu'il rencontra quelques pas plus loin. C'est la marquise de Valrive. »

« Oui, répondit Achille. Où peut-elle aller ? »

« Elle retourne soigner un insensé : son mari. »

« Insensé ! allons donc ! dit Achille d'un air incrédule. »

« Plus qu'insensé, idiot. Oui, oui, idiot, stupide si vous aimez mieux, pas assez cependant pour que cette malheureuse femme recouvre sa liberté, qui lui serait rendue, s'il était tout à fait fou. Que dites-vous de cela ? »

« Mais c'est infâme ! s'écria Achille hors de lui. »

« On voit de ces infâmies, et en savez-vous la cause ? L'argent, mon cher ami, l'argent. Que le marquis vienne à mourir, et elle entre en possession d'une immense fortune en devenant alors sa légitime héritière, comme elle est aujourd'hui sa femme légitime. »

« C'est, je le répète, le comble de l'infamie ! dit Achille avec une sorte de désespoir, car Berthe commençait à lui inspirer de l'horreur. »

IV.

Immédiatement après la mort de la douairière de Valrive, la comtesse d'Oisebras, qui n'avait pas vu Berthe depuis son mariage, lui écrivit qu'elle se dis-

m'ont appelé les votes de la nation ; car ce n'est pas dans des moments critiques qu'un véritable Hipsbourg abandonne son poste. » Puis, faisant allusion à d'autres qui l'ont précédé, il a dit : Suivons leur immortel exemple sans hésiter, sans nous décourager, et à nous alors appartiendra la glorieuse tâche de consolider et de consommer l'œuvre de l'indépendance. » Ces paroles prononcées sous les voûtes du palais de Montezuma, ne doivent pas avoir médiocrement ému ceux qui avaient prophétisé l'abdication immédiate. Sans leur attacher trop d'importance ou sans nous dissimuler les obstacles qui en un tel pays entourent nécessairement les efforts qui sont faits pour établir un gouvernement solide auquel obéissent volontiers toutes les classes du peuple, nous ne pouvons nous empêcher de croire que les forces à la disposition des patriotes, c'est-à-dire des anarchistes ont été considérablement exagérées. Dans un pays semblable, le pouvoir Central a un grand et naturel avantage. L'Empire est vaste, incohérent, et n'a presque rien de défini. Il peut, ce qui serait impossible dans les Etats les plus civilisés de l'Europe et où la population est plus dense, faciliter des guerres de guérillas dans des provinces éloignées et des ruptures partielles d'autorité locale. Mais quand la triple insurrection s'efforce de triompher sous trois chefs jaloux et hostiles tant dans l'enrôlement des hommes pour le service militaire que dans l'accumulation des fonds afin de faire la guerre, les classes qui au Mexique veulent le rétablissement durable de l'ordre et des lois ont le plus grand intérêt à soutenir le gouvernement impérial. Car, supposons qu'il soit renversé, il est certain qu'il y aura une guerre civile plus destructive qu'aucune de celles qu'on a déjà vues, ou qu'une annexion sera faite par les Etats-Unis.

Les hommes politiques mexicains de la meilleure trempe voient parfaitement à quel point les pires qualités de la démocratie américaine se sont combinées avec ce qu'il y a de pire dans le mauvais gouvernement de l'Amérique du Sud qui date de loin. Ils savent combien leur pays a souffert au milieu de cette suite de révolutions et de cette succession de gouvernements éphémères incompatibles avec la civilisation et la prospérité ; au milieu de cette désorganisation générale, de révoltes locales, d'invasions, de confusion et de misère. Nous voyons d'abord Juarez, un ambitieux, un anarchiste qui invite le pays à se soumettre à sa suprématie, puis, vient un autre, Don Lopez de Santa-Anna qui, pendant plus de trente ans, s'est toujours pour son propre avantage, mis à la tête tantôt du parti libéral ou violent, tantôt de la confédération, prônant aujourd'hui les principes désorganisateur, demain sacrifiant le système fédéral. Quand au troisième, c'est Ortega, un aventurier à qui aucun des aspirants que nous avons mentionnés ne permettra de s'emparer du pouvoir, à moins qu'il ne l'achète au prix de leur sang.

Le temps est en faveur de l'Empereur du Mexique, ainsi que les haines irréconciliables des factions qui lui sont contraires, mais non liguées contre lui. Nous pouvons signaler l'importance des événements qui se passent en ce pays dont la situation est si critique en ce moment même. L'Angleterre est bien plus intéressée qu'aucun autre pays du monde dans la dette extérieure du Mexique. Nous lui avons prêté les ressources pour devenir une république. Nous avons vu comme ses administrateurs républicains les ont honnêtement dissipés et se sont moqués des porteurs des bons mexicains. Nous avons vu combien, en peu d'années, la mauvaise administration, l'insurrection, le paupérisme et la ruine ont décimé les populations. Nous avons vu combien de grandes villes ont été livrées à la merci des brigands et des assassins ; combien le solide et ferme établissement d'une monarchie était essentiel pour empêcher cette magnifique contrée trois fois plus grande que la France, de tomber en un état de barbarie que ne font qu'aggraver les vices de la civilisation. L'Empereur des Français ayant, par suite des actes d'injustice commis envers ses sujets, le droit de prendre les armes sur cette côte, s'est proposé d'entreprendre de la régénérer avec une forme de gouvernement constitutionnel et digne. Si cet essai ne doit pas être un triomphe, l'histoire ne méprisera pas l'entreprise de l'Empereur Maximilien, et ceux qui refusent à l'Empereur Napoléon l'honneur d'avoir eu une idée généreuse conçue dans l'intérêt commun du genre humain ne feront que lui refuser la justice due à tous les mobiles désintéressés. (Morning-Herald.)

SUISSE

On écrit de Berne, le 20 octobre, au Moniteur : « L'épizootie qui a éclaté parmi les bêtes

posait à aller avec toute la famille passer l'hiver auprès d'elle, pour égayer sa solitude. Berthe répondit sur le champ que la visite de sa mère lui ferait grand plaisir mais qu'elle la priait de ne pas amener ses deux plus jeunes frères, parce qu'Edmond n'était pas habitué à une société bruyante. La comtesse demanda si Berthe la prenait pour une marâtre capable de laisser ses enfants privés de sa surveillance, et ajouta qu'elle n'irait pas seule à Vaux. Le médecin, consulté par la marquise, déclara que les nerfs d'Edmond réclamaient le calme et le silence autour de lui, et que d'ailleurs les enfants eux-mêmes ne seraient peut-être pas impunément témoins de ses accès. Berthe en informa sa mère, en la priant de venir la voir. Mais la comtesse trouva fort mauvais que sa fille osât opposer au désir maternel des égards pour le marquis ; elle n'accepta point, sous prétexte d'affaires.

Et il lui survint, en effet. Son fils aîné fit à Clermont-Ferrand la connaissance de trois touristes. Il les engagea à pousser jusqu'à Riom et il les présenta à sa famille. Ses sœurs Eugénie et Clémentine étaient plus belles encore qu'Anna. Le comte de Narestan, qui se qualifiait lui-même de vieil enfant, pour excuser sa joviale insouciance, crut pouvoir, sans péril pour sa liberté, déposer ses hommages aux pieds d'Eugénie. Peut-être ne les aurait-elle pas acceptés, mais sa mère le fit à sa place, et le comte fut pris au piège, ce qui le tourmenta bien un peu à cause de sa fortune chancelante, tout en flattant au plus point sa vanité. La comtesse d'Oisebras ne parvint pas aussi vite à son but avec le chevalier de Merry. Le chevalier, jeune homme sérieux, éprouvant une inclination vraie pour

à cornes dans les cantons de Saint-Gall et des Grisous est en voie de diminution. On a pu constater, en effet, avec satisfaction, que la peste bovine n'existait, pour ainsi dire plus, dans le canton des Grisous et que, dans celui de Saint-Gall, sans avoir entièrement disparu, elle ne s'était pas développée.

« Grâce aux mesures énergiques prises dès l'apparition du typhus, on n'a pas à redouter de le voir gagner du terrain ; et aucun vestige de la maladie n'a encore paru dans les autres parties de la Suisse. »

« Pour préserver son territoire de l'invasion de ce fléau contagieux, le gouvernement italien a pensé devoir établir sur la frontière du Tyrol, à Vallearsca, Valsugana et dans la vallée des Sept-Communes, un cordon militaire destiné à empêcher l'importation des bestiaux dans le royaume. »

UNE EXECUTION A SI-PETERSBOURG.

La Gazette de Saint-Petersbourg du 5 octobre, rend ainsi compte du châtime infligé aux complices de Karokosof, l'assassin de l'Empereur de Russie :

Ce matin à eu lieu à la plaine de Smolensk, l'exécution de l'arrêt de la Cour suprême. Un peu après sept heures, dans le carré formé par les troupes autour de l'échafaud arrivèrent onze charrettes, dans chacune desquelles se trouvait un des criminels, attaché sur un banc ; le dos tourné au cocher. On délia les patients, on les fit monter sur l'échafaud où ils furent placés sur une rangée. Deux prêtres orthodoxes, vêtus de leurs habits sacerdotaux de deuil et la croix à la main et un prêtre catholique montèrent sur l'échafaud en même temps que les condamnés. Il fut donné lecture de l'arrêt de la Cour suprême.

Après cette lecture, Ischontine, le condamné à mort, soutenu par les bourreaux et accompagné du prêtre, se dirigea de l'échafaud vers la potence. Pendant ce temps on attachait aux poteaux d'infamie les autres condamnés. Ils étaient vêtus de longs caftans. Sur leur poitrine était attachée une planche noire avec cette inscription en lettres blanches : Criminel d'Etat.

Après s'être confessé Ischontine salua le peuple, on lui banda les yeux avec un mouchoir blanc. Il demeura quelques minutes dans cette position, soutenu par les bourreaux et laissant tomber par moment sa tête sur sa poitrine. Les tambours battirent aux champs. On revêtit le condamné d'une longue robe blanche et on le fit monter sur l'escabeau de la potence. A ce moment un courrier arriva sur le lieu du supplice, tenant à la main une enveloppe cachetée.

On enleva le suaire à Ischontine et on lui annonça sa grâce. Après avoir baisé la croix, il descendit de l'escabeau. On détacha ensuite les autres condamnés, et tous, y compris Ischontine, montèrent dans des voitures qui les emmenèrent.

Malgré le mauvais temps, une foule considérable couvrait la plaine de Smolensk.

Pour extrait : A. Layton

Nouvelles du jour.

M. le comte Menabrea est attendu à Paris. Il vient, dit-on, invoquer l'arbitrage de la France, dans le différend entre Florence et Rome, relatif au règlement de la dette pontificale.

Clémentine, voulait s'assurer de la sienne avant de demander sa main. Ce temps d'épreuve fut un temps d'indigne angoisse pour la comtesse, qui craignait de voir échapper ce parti, excellent sous tous les rapports. Enfin le chevalier se déclara. Les deux sœurs furent mariées le même jour, et les deux couples partirent immédiatement pour Vaux. Berthe leur en fit les honneurs avec autant de naturel que de cordialité, et ils la quittèrent pleins d'une véritable considération pour elle, comme tous ceux qui la voyaient dans son intérieur.

Berthe vivait depuis quatre ans dans sa retraite monotone, quand la mort du vieux médecin du château vint y faire un grand vide. Il avait passé un quart de siècle à Vaux ; aussi se considérait-il et était-il considéré comme un membre de la famille. Berthe lui prodiguait les attentions les plus délicates, et elle l'entourait d'un dévouement filial pendant sa dernière maladie.

Le grand souci de la jeune marquise était de le remplacer dignement. Elle ne voulait pas d'un homme qui n'aurait pas fait ses preuves, et comment décider un médecin habile à se confiner à Vaux ? Après plusieurs tentatives infructueuses, elle trouva un praticien de mérite, disposé, moyennant un traitement énorme, à contracter un engagement provisoire d'un an, dans le but de profiter de ses loisirs pour mettre la dernière main à un ouvrage.

Le docteur Lamoute, modeste et instruit, n'était pas stationnaire comme son prédécesseur. Berthe en fut charmée.

La suite au prochain numéro.

On sait que le Saint-Siège n'oppose aux offres du gouvernement italien qu'une objection de forme. Il consent aux chiffres adoptés par la commission internationale, seulement il refuse d'attester officiellement cette démarche, ce qui serait, selon lui, reconnaître les faits accomplis en Italie.

M. le comte Menabrea sera reçu, dit-on, demain par l'Empereur, en audience particulière.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

M. le marquis de La Valette, qui vient de partir pour le Périgord, passera dans sa terre de Cavalerie environ trois semaines.

Parmi les expédients proposés pour venir en aide aux ouvriers lyonnais, on cite la mise en loterie de 12,000 robes de soie, évaluées à 150 fr. la pièce et formant un total de 1,800,000 fr., représentés par 360,000 billets de 5 fr. Sur cette somme, la main d'œuvre appliquée ou façonnée ne s'élèverait pas à moins de 600,000 fr., ce qui équivaldrait à deux mois de travail régulier pour toute cette catégorie de tissus.

Le Wanderer, de Vienne, publie un article sur les affaires mexicaines, avec un titre significatif: le commencement de la fin.

Le roi de Portugal est assez indisposé pour avoir dû renoncer momentanément à ses réceptions officielles.

On mande de Saint-Petersbourg: La construction du chemin de fer de la forteresse de Hiew à la mer Noire s'achève et celle de la ligne qui doit relier la mer Baltique et la mer Noire ne se fera pas attendre.

La Semaine religieuse, journal de Marseille, est poursuivie sous prévention d'avoir traité de matières politiques sans autorisation. Le délit ressortirait de la publication d'un discours adressé aux soldats de la Légion romaine d'Antibes.

M. Duruy est, en ce moment, à Bordeaux, il visite les établissements publics de cette ville consacrés à l'instruction secondaire et primaire.

D'après une statistique, la dette du royaume de Danemark s'élève à la somme de 350 millions de francs.

C'est le 5 novembre que le prince de Galles partira pour Saint-Petersbourg afin d'assister au mariage de la princesse Dagmar, sa belle-sœur.

Un atelier peintre décorateur est déjà installé sous la grande nef circulaire du champ-de-Mars. On y peint de nombreux exemplaires de l'écusson de la ville de Paris avec ses fleurs de lys en champ d'azur et sa nef d'argent flottante toutes voiles déployées.

Le grand palais de champ-de-Mars étant à peu près clos et converti dans toute son étendue de 146,588 mètres, les dallages se faisant sur tous les points, MM. les exposants vont avoir à préparer leurs installations, états, montres, étagères etc., etc. Les travaux de ces installations, aux termes du règlement, devront être commencés au plus tard le 1er décembre, de manière à ce qu'elles puissent recevoir les produits à l'Exposition avant le 15 janvier 1867. Le 28 mars tout devra être prêt.

Dans son audience du 23 octobre, le tribunal correctionnel de Paris a rendu son arrêt dans l'affaire du duel de MM. Duvernois et Sarcey. Après avoir entendu M. Desmarests pour MM. Duvernois, de Fonvielle et de Girardin, et M. Nogen Saint-Laurens, pour MM. Charles Edmond et de Saint-Valrey, le tribunal a condamné: M. Clément Duvernois, à deux mois de prison; MM. de Fonvielle et de Girardin, chacun à un mois; MM. Charles Edmond et de Saint-Valery, chacun à 100 fr. d'amende.

On mande de Londres: Il est question de demander au gouvernement français la restitution des tombes des deux rois et des deux reines d'Angleterre qui sont dans les ruines de l'abbaye de Fontevault.

Le vénérable octogénaire, colonel Wulsten, un des rares débris des phalanges napoléoniennes, a eu l'honneur de commander la garde nationale de Venise, le jour de l'entrée des troupes italiennes.

L'affiche de l'Odéon annonce comme très prochaine, la 1re représentation de la Conjuraison d'Amboise, drame en 5 actes et en vers, de M. Louis Bouilhet. L'auteur de Fanotie et d'Hélène Peyron revient au signal de la poésie et du drame historique qui signala ses premiers débuts au théâtre. On ne peut que l'en louer et lui souhaiter un succès durable.

M. Frémy, directeur du Crédit Foncier et M. Talabot viennent de partir pour l'Algérie.

Pour extrait: A. LAYROU.

Chronique Parisienne.

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Lundi dernier, les affiches du théâtre de la Gaîté annonçaient et promettaient pour le soir, la première représentation du Major Trichmann, mélodrame de MM. Anicet Bourgeois et Ernest Blum. Dès six heures, les amateurs du genre, les admirateurs de Paulin Menier — auquel était confié le rôle du major au nom crûment significatif, — les critiques de toutes les couleurs, se dirigeaient vers le théâtre. Mais ce monde empressé et avide d'émotions nouvelles, eût le nez cassé. Le mot relâche, écrit sur la porte, lui apprit que le voyage au square des Arts et Métiers était inutile. La partie était remise au lendemain.

Les plus simples mesures de précaution auraient évité à la foule le désappointement qu'on lui faisait éprouver. Il suffisait de quelques bandes prestement collées dans différents endroits de la ville; mais personne n'y songea.

Cet oubli est devenu le prétexte d'un orage qui a éclaté, mardi, et dont le théâtre de la Gaîté conservera longtemps le souvenir. Je ne prétends pas dire que la rancune et le mécontentement en fussent uniquement les causes, la pièce, ou plutôt certaines parties de la pièce, ont justifié trop fréquemment la sévérité des opposants; mais, dans toute autre circonstance et sans le souvenir de la réception de la veille, probablement le tapage n'eût pas pris des proportions aussi larges, aussi formidables.

Il a commencé dans un coin, puis il en a gagné un autre. De l'orchestre il a passé aux étages supérieurs. Pendant que les acteurs luttaient courageusement contre la tempête, des centaines de chanteurs improvisés hurlaient les airs les plus connus du répertoire de Thérèse, imitaient tous les cris d'une basse-cour. C'est vers le milieu de la soirée que ce charivari a été le plus bruyant. Grâce à cet incident, le spectacle qui aurait pu finir d'assez bonne heure, a été terminé à près d'une heure du matin.

Le Major Trichmann, aura bien de la peine à se remettre de la brutale réception qui lui a été faite à son début dans la carrière dramatique. Sa ressemblance avec feu Robert Macaire lui a été également fatale.

L'éditeur du catalogue officiel de l'Exposition universelle de 1867, a le droit, on le sait, de publier à la suite de la nomenclature des exposants; des renseignements et des réclames; mais il en coûte bon pour obtenir, même une place modeste, dans cette partie réservée du volume privilégié.

Dans cette partie, la page, — format charpentier, — est à deux colonnes. Dans ces colonnes, la ligne est de 30 lettres ou trente N, en style d'imprimerie. Chaque ligne se paie quinze francs, pour ceux qui veulent figurer dans la volume complet du catalogue. Elle n'est que de huit francs, si l'on désire que le renseignement ou la note soit seulement publié dans l'un des dix catalogues particuliers des catégories qui se vendront séparément.

Trente lignes, par conséquent, coûteront près de cinq cents francs. Il faudra que les rédacteurs de ces renseignements ou notices soient habiles pour arriver à donner économiquement les détails de première nécessité. Qu'un exposant veuille seulement faire connaître ses noms et prénoms, son adresse, celle de ses établissements, de ses correspondants, ses décorations, ses médailles, il en aura tout de suite pour cinq ou six napoléons.

Mais aussi quelle publicité, et publicité de longue durée! On espère que la catalogue se vendra par centaines de mille, et qu'il sera partout conservé comme un monument. La petite ligne, si chère en apparence, vaut donc son pesant d'or, puisqu'elle rend des services véritablement illimités.

Si le mélodrame est traité avec tant de sévérité dans le temple qui lui est ordinairement consacré, on espère, à la Comédie française, un meilleur accueil pour le drame sérieux et digne. On y répète avec le nouvel ouvrage de M. Auguste Vacquerie, Un fils, dont, fort heureusement par l'auteur, on a peu parlé jusqu'à ce jour. Il faut espérer que le public en aura véritablement la primeur. Un fils, sera donné prochainement, mais sa première représentation n'a pas été encore officiellement annoncée.

Le théâtre de l'Odéon s'approprie également ces jours-ci à remplacer le Maître de la maison, qui a fait son temps, par un drame dont l'action nous reporte à quelques-uns des jours les plus dramatiques de notre histoire. Il s'agit de la Conjuraison d'Amboise. Cette conjuraison qui eut lieu en 1560, il y a 306 ans aujourd'hui, formée par presque toute la noblesse de France et surtout par les Calvinistes, fut le prélude et la cause des guerres qui ensanglantèrent la France pendant plus d'un demi-siècle. — Le but des Calvinistes était d'enlever le jeune roi François II à la maison de Guise et de s'emparer des princes de Lorraine, car l'ambition de Guise dirigeait ses vœux jusque vers le trône. Barri de la Renaudière, homme d'audace et de courage, était l'organisateur ostensible de ce complot; mais Condé en était l'âme. On devait arriver en armes à Blois et demander d'abord par la prière, puis par la force, le renvoi des Guise. Un avocat de Paris, Dovenelles, révéla le complot. A cette nouvelle, les Guise abandonnèrent Blois et emmenèrent avec eux le roi à Amboise. La conjuraison éclata, mais fut bientôt réprimée par les supplices. La Renaudière fut tué, dans la forêt de Chateaufort, d'un coup de pistolet. — Ce fait historique a occupé déjà plusieurs écrivains, a été essayé au théâtre. Il offre des situations intéressantes et il peut être traité d'une manière neuve et toujours dramatique. FAUST.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 22 octobre courant, M. Materre (François), a été nommé Maire de la commune de Créysse, en remplacement de M. Dunoyer, démissionnaire.

La nomination faite par Mgr l'Evêque de Cahors de M. l'abbé Calvet, à la cure de Payrac, a été agréée par décret du 15 octobre 1866.

M. Lecamus, chanoine titulaire du diocèse de Cahors, est nommé chanoine honoraire du diocèse d'Albi.

On lit dans le Journal de Lot-et-Garonne:

Un mouvement important vient de se produire dans la magistrature du ressort. Par décret impérial inséré au Moniteur d'hier, ont été nommés:

Conseiller à la Cour impériale d'Agen, M. Daubas, président du Tribunal de Marmande, en remplacement de M. Faucon, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire;

Conseiller au même siège, M. Amilhan, juge d'instruction à Montpellier, en remplacement de M. Delbourg, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire;

Substitut du procureur général près la Cour impériale d'Agen, M. Destanne de Bernis, procureur impérial à Nérac, en remplacement de M. Cavalier, dont nous avons annoncé la nomination comme président du Tribunal civil de Grasse (Alpes-Maritimes);

Président du tribunal de première instance de Marmande, M. Gauran, procureur impérial à Condom, en remplacement de M. Daubas;

Procureur impérial près le Tribunal de première instance de Nérac, M. Calvet, substitut près le Tribunal de première instance d'Agen;

Procureur impérial près le Tribunal de première instance de Condom, M. Roux substitut de procureur impérial à Auch;

Substitut du procureur impérial près le Tribunal de première instance d'Agen, M. Valette, substitut près le Tribunal de Villeneuve;

Substitut du procureur impérial près le Tribunal de première instance de Villeneuve, M. Delord, substitut à Gourdon;

Substitut du procureur impérial près le Tribunal de première instance de Gourdon, M. Xavier Deflis, avocat;

Substitut du procureur impérial près le Tribunal de première instance d'Auch, M. Marion, substitut à Lectoure;

Substitut du procureur impérial près le Tribunal de première instance de Lectoure, M. Nouvion, avocat;

Suppléant du juge de paix du canton de Port-Saint-Marie, M. Thermes-Dubroca.

Le 21 du courant, le feu prenait à une meule de paille qui se trouvait sur l'aire des propriétés de Madame Bannel, situées au bout du village de Rudelle. Malgré les prompts secours apportés par la population et dirigés par M. le Maire l'adjoint et les prêtres de Rudelle, la meule a été entièrement la proie des flammes. Elle valait 400 fr. environ. M<sup>me</sup> Bannel était assurée pour sa paille à la Mutuelle. On pense que le feu a été mis par une main criminelle. On est à la recherche du coupable.

INONDATIONS. — SOUSCRIPTIONS.

3e Liste.

- Gendarmerie impériale 166 fr. 50, sous-intendance 15 fr. bureaux de l'agent-voyer en chef 48 fr. MM. Lacassagne, directeur des prisons 2 fr. Laboussye, aumônier 2 fr. Fayet, gardien-chef 1 fr. Singlande, gardien 1 fr. Caves, portier 50 c. Costes, entrepreneur 2 fr. Flajaut, maire de St-Chels 50 c. Landes, instituteur 1 fr. Besse (Xavier) 20 c. Limayrac, maire de Castelnaud 30 fr. Rives, maire de Vire 5 fr. Maratuech, adjoint 5 fr. Bugès, conseiller municipal 1 fr. Alis 1 fr. Sauliac 4 fr. Carrié 1 fr. Quête de la paroisse de Vire 7 fr. De Bellefond, maire de Mondoumerc 5 fr. Faurie, desservant 1 fr. 50 c. Sicard, adjoint 1 fr. 50 c. Petit, instituteur 1 fr. Deilles, conseiller municipal 1 fr. Troussel, id. 50 c. Monbrun, id. 50 c. Delom, id. 50 c. Vergnes, id. 50 c. Périe, Jean-Pierre, id. 75 c. Périe, Jean, 75 c. Cammas, id. 50 c. Cazes, id. 50 c. Boussuge, cantonnier 50 c. Cézarin, François 50 c. Biron, Antoine, fils 10 c. Roume, Marie 30 c. Linon, maçon 50 c. Linon, vouturier 50 c. Gaillard, menuisier 20 c. Delom, Jacques 50 c. Delom, Jean-Pierre 25 c. Lion Jean-Pierre 25 c. Chaubard, Jean-Pierre 25 c. Barthes, cordonnier 25 c. Lacombe, Barthélemy 20 c. Deihes (veuve) 50 c. Gilbert (veuve) 1 fr. Bro, Marie 15 c. Gilbert, cordonnier 20 c. Bouchet 25 c. Chaubard, Antoine 25 c. Chaubard, Gabriel 25 c. Barthe, Jean 25 c. Périé Guillaume 50 c. Linon, Pierre 50 c. Cubaynes, Jean-Pierre 20 c. Barthes, maçon 25 c. Linon, forgeron 25 c. Ambayrac, sabotier 25 c. Cabret, Baptiste, limonadier 25 c. Biron, Jean 25 c. Ausset, forgeron 25 c. Cazes (veuve) 50 c. Roux, marchand 25 c. Poujols, Antoine 20 c. Biron 10 c. Delom, Marie 50 c. Batut, Louis 20 c. Boulvès, Etienne 50 c. Delom marchand-ferrant 25 c. Roubert, Barthélemy 50 c. Bach, Jeanne 20 c. Valdiguié, Marie 10 c. Clavel, Alexis 25 c. Cubaynes, Marie 10 c. Cobrit, Pierre 35 c. Rescoussery, Louis 50 c. Troussel, cordonnier 30 c. Deilles de Marot 50 c. Soubrié, Hugues 15 c. Marronnié 50 c. Marty 10 c. Lérés, Etienne 25 c. Marronnié, menuisier 50 c. Andrieu, François 20 c. Merly, menuisier 35 c. Linon, Baptiste 25 c. Estival, Marie 25 c. Riols, Marie 25 c. Serrurier, cantonnier 15 c. Deihes, Baptiste 25 c. Mazuc, Antoine 15 c. Raynal, bordier 10 c. Vergnes, propriétaire 1 fr. Gilbert, Jacques 10 c. Périe, François 20 c. Vergnes, Jean, menuisier 1 fr. Luc, Jacques 25 c. Pouzergues, Antoine 40 c. Couilhac, Jean 50 c. Couderc, Antoine 30 c. Bames, François 50 c. Landou 15 c. Linon, propriétaire 20 c. Tonnellier, charron 25 c. Costes, Jean 15 c. Périe, Jean 50 c. Vergnes, menuisier à Lartigue 50 c. Bousquet, Jean 25 c. Valette, Jean, à Lartigue 50 c. Ambayrac, au Méric 20 c. Troussel, id. 20 c. Caminel, id. 25 c. Couysac, id. 45 c. Berc, id. 15 c. Lamouroux, id. 30 c. Delom, Alexis, à l'île 25 c. Baltrand, id. 10 c. Garrigues, François (veuve) 10 c. Bousquet (veuve) 50 c. Girma, Louis 40 c. Gaillard, Joseph 50 c. Bonnet, Pierre 25 c. Lagarde, Pierre 30 c. Carles, au Frayssé 50 c. Luc, id. 20 c. Baltrand, Pierre 70 c. Cros, Guillaume 75 c. Périe, Henri 50 c. Berc, Guillaume 75 c. Troussel 20 c. Cros, à Rescoussie 50 c. Dubreton, sous-préfet à Figeac 10 fr. Bazile, adjoint, id. 3 fr. Puél, pharmacien, id. 3 fr. Couybes, aîné 2 fr. Morin, conducteur des ponts et chaussées 2 fr.

- Laborie, aubergiste 25 c. Lasfargues, forgeron 25 c. Gadin, employé à l'octroi 50 c. Alric, ex-négociant 1 fr. Malrien 10 c. Calvet, tisserand 20 c. Bouyssou, cultivateur 50 c. Bergon, épicière 75 c. Védrine, charron 30 c. Régis, architecte 3 fr. Fourgous, limonadier 50 c. Bouyssou, tisserand 25 c. Veuve Julia 20 c. Tolonet, Rose 30 c. Veuve Savanel 1 fr. Cabiran, commis des contributions indirectes 55 c. Veuve Lacaze 80 c. Montagne, l'ourrelier 1 fr. Tourtonde, menuisier 30 c. Abel, maître d'hôtel 1 fr. Delom, limonadier 50 c. Veuve Talmette 80 c. Dhatelain, peintre 50 c. Pestel, épicière 50 c. Maynard, propriétaire 50 c. Cassayre, charpentier 50 c. Lieux, mercier 2 fr. Peligri, aubergiste 50 c. Granier, limonadier 1 fr. Delpuech, armurier 1 fr. 30 Chapélain, Julie 25 c. Rouzet, Eulalie, modiste 25 c. Paris, limonadier 25 c. Carrière, propriétaire 2 fr. Lacroix, limonadier 1 fr. Veuve Salvy 25 c. Destip, sabotier 10 c. Boye, chaudronnier 3 fr. Durand, limonadier 1 fr. Labro, serurier 40 c. Bestion, ex-négociant 2 fr. Veuve Bédé 80 c. Veuve Larnaudie 1 fr. Rayssac, Alexis 1 fr. 50 c. Pouget, tisserand 50 c. Codar, Marie 40 c. Delmas, limonadier 30 c. Vassend, limonadier 2 fr. Palissie, aubergiste 30 c. Bras, forgeron 1 fr. Rouchon, Pierre 20 c. Rouly, Félix 50 c. Cameros, épicière 15 c. Alby, médecin 3 fr. Joubis 2 fr. Marsales 50 c. Calmés, épicière 50 c. Pascal, limonadier 60 c. Pères, propriétaire 2 fr. Veuve Andrieu, aubergiste 1 fr. Veuve Dorgues, épicière 50 c. Boudet, ex-boulangier 40 c. Durand, aîné, boulanger 1 fr. Jacquinet, horloger 1 fr. Veuve Babé, épicière 20 c. Saury, ferblantier 50 c. Marty, boucher 50 c. Pontie, Elisa 1 fr. Veuve Nuaucel 1 fr. Amadiu, aubergiste 50 c.

- MM. Brugel, boulanger, 2 fr. Dolruet, chiffonnier 0,50 c. Ve Galtie, marchande 1 fr. Houlié, épicière, 1 fr. Laroussie, marchand, 0,55. Carayrou, huissier, 2 fr. Basset, Magdeleine 0,25. Pignaniol, maître-d'hôtel, 1 fr. Bousquet Julie, 25 c. Estival, ferblantier, 55 c. Bernes fils, mercier, 1 fr. Ouhade, horloger, 30 c. Ayroles, mercier, 30 c. Fontanges, marchand, 1 fr. Laurent, maître-d'hôtel, 1 fr. Lavergne, marchand 1 fr. Bosc, chapelier, 25 c. Raynal, boulanger, 40 c. Descamps, pâtissier, 2 fr. Alfred Jausion, 5 fr. Négrié, négociant, 5 c. Barthel, employé, 5 fr. Magrim, id. 4 fr. Ve Leygues, propriétaire, 30 c. Mlle Figeac, pâtissier, 1 fr. Bourgade, propriétaire, 30 c. Mlle Jean, modiste, 20 c. Ve Born, 3 fr. Autesserre, négociant, 2 fr. Grand, horloger, 5 fr. Surbled, pharmacien, 2 fr. Pascal, mercier, 1 fr. Lescure Marie, 25 c. Ve Ponté-Despeyroux 5 fr. Vernégol, marchand. 25 c. Moly Frédéric, 1 fr. Gazel, armurier, 1 fr. Bassat, tailleur, 25 c. Baudés, charcutier, 50 c. Ve Bousquet, épicière, 50 c. Palis, horloger, 4 fr. Ve Desplas, épicière, 50 c. Tarayre, bourrelier, 1 fr. Singlé, née Calméte, 50 c. Bouche, épicière, 50 c. Dommergue, chapelier, 25 c. Mlle Laverne, 3 fr. Cabrinat, cordonnier, 50 c. Griffoul, limonadier, 1 fr. Chartrou, 50 c. Verdier, coiffeur, 50 c. Debor, boulanger, 50 c. Gibergues, cordonnier, 25 c. Ve Guary, 25 c. Moussie, coiffeur, 50 c. Delclaux, à Capdenac, 50 c. Rouquet, coiffeur, 25 c. Ve Bessières, 10 fr. Ve Pezet de Montarnal, 5 fr. Cambou, quincaillier, 2 fr. Vincent, épicière, 50 c. Cavarroc, huissier, 1 fr. Joffroy, propriétaire, 50 c. Raynaud Augustin, 2 fr. Divers autres souscripteurs, 6 fr. 85 c. Duthell, député, Souillac, 100 fr. Doussol, maire, id. 50 fr. Faurie Noël notaire, id. 20 fr. Valat Edouard, adjoint, id. 15 fr. Cassagnade, médecin, 10 fr. Laprade Léopold, propriétaire, 10 fr. Bruel, négociant, avocat, 10 fr. Martine, juge de paix, 10 fr. Bruel, négociant, 10 fr. Planacassagne, pharmacien, 5 fr. Coustanty, médecin, 3 fr. Magne Louis, adjoint, 5 fr. Ve Valat, 5 fr. Fournié, notaire, 5 fr. Rebière, frères, cardeurs, 4 fr. Saturni, commissaire de police, 3 fr. Lestade, 3 fr. Planiol Jacques, 3 fr. Gavarrot J.-B., 2 fr. Ve Claret, 2 fr. Chanteloube, négociant, 1 fr. 50 c. Lacroix, 1 fr. Bouchou, négociant, 1 fr. Gardarin Henri, brasseur, 1 fr. Cayla, 1 fr. Raymond, charron 1 fr. Planiol Baptiste, 1 fr. Thomas Martin, 1 fr. Artigues Baptiste, 1 fr. Mespoulet, 1 fr. Vaysie, pharmacien, 1 fr. Chapou, négociant, 1 fr. Lestrade Maris, 1 fr. Olive, négociant, 1 fr. Delmas, tailleur, 1 fr. Bergerol Baptiste, 1 fr. Ferral, négociant, 1 fr. Ve Despays, 1 fr. Gros, cordonnier, 1 fr. Garrigues, aîné, 1 fr. Leymarie, huissier, 1 fr. Lapargue, pharmacien, 1 fr. Lotte, aubergiste, 1 fr. Castanel Emilie, 1 fr. Ramet, 1 fr. Dantraygues Joseph, 1 fr. Vernet Baptiste, 0 fr. 50 La-mouroux Marc, 50 c. Paul Lamouroux, 50 c. Ve Espitalie Lapeyade, 50 c. Chassaing, 50 c. Lacroix Marie, 50 c. Espitalie Lapeyade, 50 c. Chassaing forgeron, 50 c. Chapelle horloger, 50 c. Bady horloger, 50 c. Oudard, 50 c. La-jugie, 50 c. Société de Secours Mutuels de Castelnaud, 20 f. Boudier, commissaire de police à Cahors, 3 fr. Minibot, juge de paix à Lalbenques fr. Combarie, maire de Cremps Pégourie, maire de Durbans 5 fr. Larrigaldie, Jean instituteur 1 fr. Lalo Leon, propriétaire 2 fr. Latapie Pierre, 1 fr. Pradelle, Jean-Pierre 1 fr. Caussanel, veuve Hug 1 fr. Griffoullet, veuve Despeyroux, 1,50. Blat, Antoine 50 c. Larnaudie, Pierre 50 c. Larnaudie, Amans 50 c. Laperuge, Jean-Pierre 40 c. Thauron, Jean 40 c. Boudet, Augustin 30 c. Delsahuc, François 1 fr. Lafon, Charles 40 c. Larnaudie, Augustin 1 fr. Quête dans la commune de Saint-Médard-de-Presque 33 fr. 40.

Total de la 3e liste 920 fr. 00

Quelques journaux de département répètent qu'aux termes d'un jugement rendu à Paris, le signataire d'une lettre mise à la poste sans être cachetée est passible d'une amende de 50 fr. au minimum.

Ce n'est pas là ce qui a été jugé. Quand une lettre est trouvée non cachetée dans la boîte, l'administration la ferme avec un cachet de cire et la frappe d'un timbre portant « Trouvée non cachetée dans la boîte, » et tout est dit.

Mais, malgré les fréquents avis donnés par la presse, il se trouve encore des gens qui croient qu'une lettre non cachetée peut être transportée par n'importe quelle personne. C'est une erreur; toute lettre cachetée ou non, doit être, sous peine d'une amende dont le minimum est de 50 francs, exclusivement mise à la poste. Le jugement dont il est question a condamné le signataire d'une lettre non cachetée et confiée à un ami.

CONDITIONS D'UNE BONNE CAYE

C'est dans la cave que le vin doit accomplir les dernières phases de son amélioration, c'est là que doit être son dernier refuge avant d'être consommé; il est donc indispensable d'organiser ce domicile de la richesse du liquide possesseur dans les conditions, nous dirons hygiéniques, aussi complètes que possible. Une bonne cave doit avoir une profondeur de quatre mètres sous la clef de voûte; l'entrée doit en être au nord ou à l'est; elle doit être saine, ni trop sèche, ni trop humide; les sou-

Piraux ne doivent pas dépasser les proportions utiles pour l'assainir sans l'éclairer; il faut même les fermer lorsque la température de la cave, qui ne doit pas dépasser 10° de centigrades au dessus de zéro, tend à se mettre en communication avec la température extérieure, et que celle-ci est trop basse ou trop élevée.

Les alternances de chaleur et de froid compromettent la conservation des vins, qu'ils soient en fûts ou en bouteilles, en ce qu'elles provoquent une fermentation toujours plus ou moins nuisible.

Le voisinage des métiers à marteau, le passage fréquent des voitures sur le pavé voisin de leur niveau supérieur, occasionnent une trépidation non moins dangereuse. Le voisinage des écuries, des fosses d'aisances et des dépôts de fumier et d'immondices est des plus pernicieux.

La propreté est de rigueur, car le vin est extrêmement sensible à toute émanation: aussi les débris de fruits ou de légumes qui se putréfient doivent être sévèrement exclus des caves, car ils peuvent communiquer un mauvais goût au vin.

Les chantiers ou tins sur lesquels on place les fûts doivent être assez élevés au dessus du sol et éloignés des murs, pour laisser circuler l'air librement au dessous, autour et derrière. Les ustensiles qui servent à manier les vins et à leur donner les divers soins qu'ils réclament doivent être tenus très-proprement et n'être jamais placés de façon à être en contact avec les murs ou le sol.

Il faut ménager des espaces suffisants pour le service de la cave, de manière à ne pas secouer les fûts qui sont pleins et à ne pas être

exposé à froisser les piles ou les casiers contenant des bouteilles.

Enfin il ne faut, en aucun cas placer des fûts à vinaigré dans les caves, sous peine de porter préjudice à la fraîcheur des vins, ou même de les exposer à aigrir. (Moniteur vinicole.)

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.  
Audience du 26 octobre 1866.

- 2 Voituriers, condamnés à 1 fr. pour défaut d'éclairage à des voitures particulières;
- 2 Charretiers, à 6 fr. pour défaut de guides à leur attelage;
- 1 Charretier, à 3 fr. pour défaut de plaque, (circonstances atténuantes.);
- 3 Propriétaires, à 4 fr. pour divagation de poules dans la rue.
- 3 Propriétaires, à 1 fr. pour jet d'eau par la fenêtre.
- 2 maçons, à 1 fr. pour défaut d'éclairage à des matériaux.
- 2 Propriétaires, à 1 fr. pour défaut de balayage.
- 1 Cabaretier, à 3 fr. pour fermeture tardive de son établissement.
- 2 Individus, à 1 fr. pour avoir été trouvés dans un établissement public à boire, à une heure indue.
- 1 Meunier à 3 fr. pour avoir fait galoper un cheval à Cahors.
- 2 Revendeuses à 1 fr. pour achat de canards sur la place du marché avant l'heure.
- 1 Propriétaire, de Laroque, à 4 fr. pour embarras de la voie publique.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.
- 25 octobre Gras (Fernand), rue St-Pierre, naturel.
  - 25 — Bonnacaze (Delphine), St-Georges.
  - 25 — Calmels (Jean-Louis), rue Fondue, naturel.
- Mariages.
- 25 octobre Fauré (Henri-Germain), propriétaire, et

Carriol (Jeanne-Marie), sans prof.  
Décès.  
24 octobre Coudere (Marguerite), 61 ans, rue St-Barbe.  
25 — Enfant du sexe féminin, né-mort des époux Tulet et Guiral.  
Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris: l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucins, n° 19, à Paris.

La douce Revalescière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures qui avaient résisté à tout autre traitement, parmi lesquelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, madame la marquise de Brehm, etc., etc. — En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25, 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil. 60 fr. Du Barry et Co, 26, Place Vendôme, Paris, et

en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalescière chocolatée, en boîtes: 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., soit environ 10 centimes par tasse, est de toute délicatesse, fortifiante, et convient aux personnes qui ne peuvent pas digérer le chocolat pur.

TIRAGE DEFINITIF

irrévocablement fixé par ARRÊTÉ PRÉFECTORAL AU  
**30 NOVEMBRE** PRÉSENT MOIS  
Loterie municipale Ville des ANDELYS.  
Tirage public du  
**GROS LOT DE 100,000 FR.**  
et de tous autres lots promis.

Grandes Loteries du Bureau-Exactitude.  
Pour toutes Chances de Gain des 672 lots des  
**GRANDS TIRAGES DEFINITIFS,**  
adresser **CINQ** francs  
en mandat-poste ou timbres-poste au directeur du  
BUREAU-EXACTITUDE, rue RIVOLI, 68, PARIS,  
et on recevra, par retour du courrier,  
**VINGT BILLETS** pour toutes chances  
compris 3 lots de 100,000 fr. et un de 150,000  
On peut donc, pour **CINQ** francs, gagner  
**100,000 — 100,000 — 100,000 — 150,000**

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.  
Sommaire du Samedi 20 octobre 1866.  
TEXTE: Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les fêtes anniversaires de l'Indépendance belge. — Trop tard, nouvelle, par M. Alfred Assolant (suite). — Le fusil Chassepot. — Inauguration de la statue de M. le baron de Ladoucette. — Les orateurs de mon village, étude par M. Erekmann-Chatrian. — Cession de la Vénétie: Exercice de peloton de la garde nationale de Venise. — Chronique musicale. — Des origines de Paris (suite). — La pierre, conte allemand. — Bibliographie. — Le docteur Rostan.  
Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

**ENTREPRISE BÈS ET Cie**  
**SERVICE DES DÉPÊCHES DE CAHORS A GRAMAT**  
CORRESPONDANT DIRECTEMENT AVEC LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
**TRAJET DE CAHORS A PARIS EN 25 HEURES**

Messieurs les voyageurs sont prévenus, que depuis le 20 octobre, les heures du départ et d'arrivée sont fixées de la manière suivante:  
Départ de Cahors, à 3 heures du matin, Arrivée à Gramat, à 8 heures.  
Départ de Gramat, à 8 heures 50 m. du matin, Arrivée à Paris, le lendemain matin, à 4 heures.

**Prix des places de CAHORS à PARIS :**

- Coupé de la Voiture et 1<sup>re</sup> Classe en Chemin de fer... 70 fr. 25.
- Intérieur et 2<sup>me</sup> Classe ... 53 fr. 50.
- Intérieur ou Banquette et 3<sup>me</sup> Classe ... 40 fr. 35.

**BUREAUX :** M. MATHAT, Directeur, galerie Audoury, à Cahors. — M. GRIFFEL, Directeur, à Gramat.

CONFECTION DE PARIS

**HABILLEMENTS TOUS FAITS**  
ET SUR MESURE  
**MAISON GREIL**

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

**AVIS**

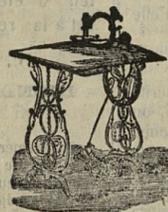
M. RUAUD, M<sup>e</sup> Dentiste du Lycée, du Séminaire et des Maisons d'éducation, de Cahors, plusieurs fois médaillé pour la perfection de la pose des Dents Artificielles, garantit tous ses ouvrages artistement adaptés à la bouche montés sur Platine et Or. Le véritable artiste doit suivre le progrès, quand il y a progrès. Le nouveau système, dit Caoutchou, est très dangereux pour la santé; invention éphémère désapprouvée par tous les médecins. Sa composition d'arsenic, de soufre, de vermillon, etc., se décompose dans la bouche, rend ses pièces cassantes et impropres à la mastication. M. RUAUD a donné, depuis 16 ans, des preuves de son désintéressement envers tous. — M. RUAUD, fait toutes les opérations les plus difficiles de la bouche. — Rue de la Liberté, n° 42.

**VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITÉ**  
et **ET A VOLONTÉ** et  
**SÉCURITÉ.** **EXACTITUDE**

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, je tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**  
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.  
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.  
— Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature:  
**LECOQ ET BARGOIN.**  
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles



**MACHINES A COUDRE UNIVERSELLES**  
Système Américain de WILLCOX et GIBBS, BREVETÉS (s. g. d. g.)

TRAVAIL SANS LE MOINDRE BRUIT ET SANS FATIGUE.  
**M. C. GRITZNER et Co, 82, boulevard de Sébastopol, Paris.**  
La seule Machine universelle servant indistinctement AUX FAMILLES et à toutes les INDUSTRIES, Couturiers, Tailleurs, Lingères, Chapeliers, Tapissiers, Gants, Parapluies, Ombrelles, Bonneterie, etc., etc.  
La même Machine cousant sur la mousseline la plus fine comme sur le drap et le cuir, est la meilleure marché de toutes les Machines sérieuses.  
GARANTIE 2 ANS. — Prix: 250 fr., avec 6 guides, 6 aiguilles, 1 burette et 1 clé pour poser les aiguilles.  
PAYABLE AU COMPTANT. — Dépôt, à Paris, boulevard de Sébastopol, 82.

**VOITURES A VOLONTÉ**  
**ANDRAL, SUCESSEUR DE JULIEN BLANC**

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, *Poste aux Chevaux*, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très-modérés.



**PHOSPHO-GUANO**

**GALLET, LEFEBVRE et Co, à Paris et au Havre.**  
VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.  
Dépôts dans tous les Départements. — Dans le département de Lot, chez MM. Th. Cabanès, à Gourdon; J. Cangardel et fils, à Cahors; Domergue, à Figeac.

**TONIQUE SYPHAGIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE**

**Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo**  
ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc.  
Voir la notice et les appréciations de l'Abeille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.  
ENTREPOTS PRINCIPAUX:  
Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9, Paris, Pharmacie rue de la Feuillée, 7  
Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacra — Dépôts dans les bonnes Pharmacies  
A Cahors, Pharmacie VINEL

**BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors**

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleurs fabricques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Océamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

**ETABLISSEMENT HORTICOLE VINCENS**

PÉPINIÉRISTE HORTICULTEUR,  
Près l'Évêché, à Cahors (Lot).  
Grand assortiment d'arbres fruitiers d'alignement et d'ornement; plantes de serre et de pleine-terre; graines potagères et fourragères et de fleurs. Entreprises et fournitures pour toutes sortes de plantations. Catalogue général disponible franco.

**JACQUES SÉGUY**

PEINTRE  
MENTION HONORABLE  
à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.  
Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.  
A Cahors, rue Impériale, n° 35.

**A LOUER**

Pour le 1<sup>er</sup> juillet 1867, le grand **Hôtel de l'Europe**, rue du Lycée, à Cahors.  
S'adresser pour traiter, à M. Salbant.

**A VENDRE**

L'Etude de M<sup>e</sup> Ruamps, notaire à St-Paul-Labouffie. — S'adresser pour la vente à M<sup>e</sup> Roques, à Laburgade.  
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.